

Dossier Technique

DIMANCHE

10

JUIN 2018



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 31 SAUVETAGE SPORTIF « COTIER »



Base de Loisirs
Lac de la Ramée à Tournefeuille

Matin : Avenir, Poussins, Benjamins, Minimes, Masters

Après Midi : Cadets, Juniors, Seniors.



Programme de la Compétition

- 8h30 : Accueil avenir, poussins, benjamins, minimes, masters ;
- 9h00 : Fin du Marshaling + début de la réunion des Officiels ;
- 9h30 : Début des épreuves ;
- 12h00 : Fin prévue des épreuves ;
- 13h30 : Accueil cadets, juniors, seniors ;
- 14h00 : Fin du Marshaling + début de la réunion des Officiels ;
- 14h30 : Début des épreuves ;
- 18h30 : Fin prévue des épreuves.

Attention : les horaires communiqués ci-dessus peuvent être modifiés en fonction de la météo et du nombre d'inscrits. Un planning plus précis pourra être communiqué une fois toutes les inscriptions reçues.

Epreuves le matin :

- Nage ;
- Planche ;
- Surf Ski ;
- Combiné.

Epreuves de l'après-midi :

- Nage ;
- Paddle ;
- Surf Ski ;
- Combiné.

Distances en mètres				
Catégories	Nage	Planche	Surf Ski	Combiné
Avenirs/Poussins	100	300		100 + 300
Benjamins	300	500		200 + 400
Minimes	300	500	600	200 + 400
Cadets	400	600	700	Nage : 300 Planche : 400 Surfski : 600
Juniors	400	600	700	
Seniors et +	400	600	700	
Masters	300	600	600	

Règlements de la Compétition

Cette compétition est organisée par le Tournefeuille Sauvetage Nautique. Elle est inscrite au calendrier national des compétitions de la FFSS. Elle se déroule le dimanche 10 juin 2018.

Elle est composée d'épreuves individuelles et par équipe (open).

Le championnat départemental est ouverte aux licenciés 2017-2018 de la F.F.S.S. et aux membres de fédérations étrangères affiliées à l'I.L.S. dans les catégories suivantes : Avenirs, poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors, seniors, et masters (une catégorie).

Règlement des épreuves :

Le règlement des épreuves est celui de la FFSS en vigueur le jour de la compétition.

Classements et Récompenses

Classement individuel: Les 3 premiers par sexe et par catégorie au classement général (cumul des points des épreuves).

Si un sauveteur d'un département autre que le 31 accède au podium, il y aura 2 médailles de la même couleur.

Classement par équipe :

Les 3 premiers clubs au classement général (cumul des points des épreuves).

Si une équipe d'un département autre que le 31 accède au podium, il y aura 2 coupes de délivrer.

L'attribution des points se fera selon le règlement FFSS.

Mise en place des séries et Marquage des compétiteurs :

Les sauveteurs doivent marquer sur leur bras et dos de main, en gros caractère le n° de compétiteur que l'organisation leur attribuera.

Une liste de sauveteurs par épreuve et par catégorie (Start List), sera faite en fonction des engagements. On demandera à chaque sauveteur de confirmer sa participation lors du marshaling. Les séries seront faites après le délai de confirmation en se basant sur la Start List.

Lors des épreuves de sauvetage côtier, l'organisation se réserve le droit de regrouper des catégories afin de limiter le nombre de départ, selon le nombre d'inscrits par catégorie.

L'information sera donnée en réunion des capitaines d'équipe.

Matériel :

Les sauveteurs devront s'assurer qu'ils disposent du matériel nécessaire avant l'inscription. Chaque club doit organiser le roulement de leur matériel au sein de leur équipe afin de ne pas perturber le bon déroulement de la compétition. Aucun départ ne sera retardé pour des motifs de matériel. Le matériel personnel doit être aux normes de l'I.L.S. Le bonnet de sauvetage, avec lanières d'attache, et le lycra aux couleurs du club du compétiteur, sont obligatoires durant toutes les épreuves du sauvetage côtier (du départ jusqu'à l'arrivée). Les lycras des membres d'un même club doivent être identiques.

Casque obligatoire pour le surf ski pour la catégorie minime.

Inscriptions :

Le tarif des inscriptions sera de 5 euros par club et 2,50 euros par sauveteurs et par demi-journée.

Date limite d'engagement : 7 juin 2018 à 14h

Lieux de la compétition

Base de loisirs de la ramée, chemin de larramet à Tournefeuille (31170) .

Parking 1 (entrée manège) et 2 (entrée piscine) : si vous arrivez par Tournefeuille Ville.

Parking 2 (entrée piscine) et 1 (entrée manège) : si vous arrivez de Muret.

Parking 3 : si vous arrivez par la rocade arc en ciel jusqu'au grand rond-point de Saint Simon en bout de rocade, puis à droite en direction de la base de la ramée.

Possibilité de rentrer le matériel sur la base en voiture en passant par le parking 1 et en appelant au numéro suivant : 06.21.00.19.20

Les véhicules devront ensuite être sortis.



Plan de masse sur site 1

Légende

-  Poste de secours
-  Tentes Clubs
-  Tentes Officiels
-  Bouées
-  Limite de Zone
-  Départ/Arrivée

